VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Livres de droit,
Meubles de bureau, etc.

Succession de Gustave Valerien Soulat du Fossat.

No 70,663—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido JEUDI, le 17 septembre 1903, à 11 heures a m il sera vendu à l'enchère publique, à la chambre No 214, Bâtisse Hennen, à l'encoignure Commune et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé, daté le 3 septembre 1903 pour le compte de la susdite succession, bibliothèque, livres de droit, meubles de bureau, etc, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Chas T. Soulat avocat.

6 sept—6 9 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETES Eligiblement Situées

DANS LE

Troisième District.

Coin Bourgogne et Piété.

VIS-A-VIS

DU MARCHÉ ZENGEL.

Bâtisse à un étage récemment construite, occupée comme

Café et Salon de Billard,

727, AVENUE POLAND,

Entre Royale et Dauphine.

Shop face à la rue Poland.

A l'arrière un cottage élevé

Ferdinand Von Behren et al vs Louisa Hoger.

No 71 330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placid J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 7 octobre 1903, à midi il sera vendu à l'enchère publique à leur BUREAU ET BOURSE

802 rue Perdido, près de la rue Carondelet en vertu de et conformément à un jugement lu rendu et signé en plusieurs Cour le 4 septembre 1903, par l'honorable W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, les propriétés ci après décrites dans l'affaire ci-dessus—

1e Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Piété, Louisa, Bourgogne (autrefois Craps) et Kempart (autrefois Amelia), lequel lot est désigné par la lettre A, sur un croquis annexé à un acte de vente et Henry Conn à F Von Behren, passé pardevant Charles T. Soulat, notaire en cette ville, le 31 janvier 1895, et forme l'encoignure des rues Piété et Bourgogne et mesure 47 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Piété, sur 67 pieds de fice et profondeur sur la rue Bourgogne, lequel lot est composé de la face de la portion du lot No 20 et de la face de la portion de la moitié du lot No 19. Etant la même propriété que F. Von Behren a acquise durant la communauté qui existait entre lui et Mary Hoger, sa femme décédée par acquis de Henry Conn par acte passé pardevant Charles T Soulat, notaire en cette ville, daté le 31 mai 1895 enregistré livre 158, page 202 du Bureau d'Aliénations.

Les améliorations comprenant une bâtisse à un étage construite récemment, vis-à-vis le Marché Zengel occupée par un salon de billard en outre. Ne manquer pas d'aller examiner la propriété avant la vente.

2e Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 184 borné par les rues Pologne, Royale, Dauphine et Kentucky, et désigné par la lettre F, sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 13 août 1895, et annexé à un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 2 décembre 1895, d'après lequel croquis ledit lot mesure 35 pieds 6 pouces de face sur la rue Poland, sur une profondeur de 103 pieds, 7 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le dit lot est composé de tout le lot original No 6 et en partie au lot original No 7.

Les améliorations comprennent un shop, face à la rue Poland, et à l'arrière d'un joli cottage ayant 3 chambres, hangar, etc, désigné par le No municipal 727 rue Poland.

Termes et Conditions. La moitié en plus comptant et la balance à un on a un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur portant intérêt pour un de la date au complètement de la vente jusqu'à paiement, garantie par le lien et privilège de vendeur et avec hypothèque spéciale. Les actes de cette nature contiennent aliénation et de vente sans estimation avec 5 0/0 pour honoraires d'avocat pour renforcer le paiement des billets et de toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assurer les améliorations pour un montant égal aux billets et transférer la police au porteur et à mesure de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1903, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et n'auront droit aux loyers seulement du jour du complètement de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F Menier, notaire aux frais de l'acquéreur.

Charles de B Claiborne, notaire.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District,

Portant le numéro 1019 rue N. Prieur, entre les rues Annette et St Antoine

Mme Veuve Anna Hartnett vs Thomas T Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70 125—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311, rue Baronne entre les rues Gravier et Union, Premier District de cette ville, le JEUDI 24 septembre 1903 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Prieur (autrefois Dorgenois), Johnson (autrefois Célestine), Annette et St Antoine, désigné comme lot numéro vingt trois de l'Ilet N 60 sur un plan dressé par C. De Armas, voyer, daté le 11 décembre 1866 et déposé en le bureau de A. Cousteil ancien notaire en cette ville comme plan No 27 de son livre de plans No 7 auquel lot du plan ledit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Prieur sur cent cinquante neuf pieds onze pouces trois lignes et demie de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

R. R. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Jos Lautenschlager, avocat pour la partie saisie. 6 sept—6 11 18 25—oct 2 9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mary C. B. Lebde

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 71,360—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par F. L. Matthews, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Adams & Middleton, avocats

11 sept—11 15 20

Succession de Albert Spitzfaden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 70 488—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Spitzfaden, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Bernard Titche, avocat.

9 sept—9 13 18

Succession de John Henry Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70 515—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Rennud, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—J. B. Rosser, Jr, avocat. 3 sep—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Double de Choix et l'Emplacement d'Affaires,

A l'encoignure des rues St-Thomas et Erato,

Maintenant occupée et faisant de bonnes affaires.

La Résidence Double à Deux Etages,

1208, 1210 rue St Thomas,

près de la rue Erato.

Contenant quatre chambres de chaque coté.

Succession de Mary Elizabeth Killeen.

No 69,863—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 15 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, encanteur, bureau 634 rue Gravier en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C daté et signé le 6 avril 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'Ilet No 72 du dit district borné par les rues Erato St Thomas Thalia et Tchoupitoulas, mesurant en mesure anglaise vingt sept (27) pieds de face à la rue Erato, sur soixante dix neuf (79) pieds neuf (9) pouces de profondeur et façade à la rue St Thomas, formant l'encoignure des rues St Thomas et Erato étant la même propriété que ladite Mary E. Killeen a acquise par achat des héritiers de William Watson, par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, date le 1er juin 1869 enregistré dans le Bureau des transferts livre 96 folio 149

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance sur un, en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par un endosseur portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat et autres clauses usuelles de sécurité, les taxes de 1903 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Ces propriétés ensemblées sont louées au taux de $44 par mois.

J. F. Walton, avocat.

9 août—9 16 23 30—sept 6 13 15

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Remparts.

(Un cottage double, loué $14 00

Succession de Mme Dominique Guérin.

No 71 137 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PETER GALLAGHER encanteur—No 840 rue Commune—MARDI, le 22 septembre 1903—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D l'Hon. W. B Sommerville, juge agissant pour l'Hon T. C. W Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 14 août 1903 et adressé à Peter Gallagher encanteur sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite à savoir

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Française St Claude Tonnerre et Remparts mesurant trente six pieds (36) trois pouces (3) et une ligne (1) de face à la rue Française sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour acte de vente devant être passé pardevant Walter L. Giveson notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER Encanteur
No 840 rue Commune.

Robert Legier, avocat.

16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la liquidation de la Southwestern Building and Loan Association

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 70 923—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Thomas W. Castleman C. H. Clark et Jules Cassard commissaires de liquidation dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier—Carr & Carroll, avocats

4 sept—4 9 13

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON.

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous Etes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903.

Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences à deux étages, cet ancien établissement de boulangerie Nos 408 10 rue N. Villeré, à l'encoignure d'affaires des rues Canal et Galvez, et trois lots de terre vacants sur les rues Clouet et Claiborne ; un coffrefort en fer et le certificat No 359 de la "Suburban Building and Loan Association."

No 1331 RUE DUMAINE, Nos 1823-25 RUE DUMAINE, Nos 1823-25 RUE DUMAINE, No 1821 RUE DUMAINE, Nos 1823-25 RUE DUMAINE, Nos 1900-02 AVE ESPLANADE, Nos 1533-35 RUE CONTI, Nos 408 10 RUE N. VILLERE, Nos 418 20 22 24 26 28 N VILLERE, Nos 420 32 34 N VILLERE, No 1518 RUE ST-LOUIS, Nos 1538 40 RUE ST LOUIS, No 2133 RUE CANAL, COIN GALVEZ Nos 112 14 RUE N. GALVEZ.

TROIS LOTS VACANTS, COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Afin d'effectuer un partage entre les héritiers et légataires du défunt Gottfried Hollerbach et sa veuve défunte Jacobina Seither.

MOI, PETER GALLAGHER un encanteur dûment licencié, offrira en vente à midi, MARDI le 22me jour de septembre 1903, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville dans l'affaire de la succession du défunt Gottfried Hollerbach, et de sa femme décédée Jacobina Seither, No 70,623 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en vertu d'un jugement rendu dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C le 28 juillet 1903 agissant dans et pour l'Hon Walter B Sommerville, juge de la Division D, alors absent en congé, et signé par l'Hon. Walter B. Sommerville juge de la Division D, en ladite Cour, le 5 août 1903, et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B Sommerville juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans le 11 août 1903, homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue en faveur des mineurs de la succession ci-dessus intitulée et numérotée No 70 623, la propriété ci-après décrite à savoir—

PREMIÈREMENT—Le certificat No 359 pour les actions payés en entier du fonds capital de la Suburban Building and Loan Association, de la valeur au pair de cent ($100) dollars chacun ;

DEUXIEMEMENT—Un coffre fort en fer ;

Nos 420 32 34 RUE N. VILLERE, UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

TROISIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage, fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le lit lot mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré, cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63) pieds et six (6) lignes sur la ligne du côté opposé.

No 1518 RUE ST-LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses ou améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti et désigné par lettre E sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel mesurant trente deux (32) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St Louis la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré, et cinquante cinq (55) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE. — UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre commence à une distance de cinquante quatre (54) pieds, neuf (9) pouces et une (1) ligne de l'encoignure des rues St Louis et Villeré et mesurant vingt six (26) pieds sept (7) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur, et vingt sept (27) pieds, neuf (9) pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré, sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur l'importe lequel côté de ladite allée adjacent audit lot sur sa ligne de côté la plus près de la rue Conti.

Nos 422-24 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SIXIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer sous la date du 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesure vingt-quatre (24) pieds sept (7) pouces de face à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds neuf (9) pouces de profondeur et [illegible] pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage de deux allées communes adjacentes, [illegible] pouces de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et l'autre la plus près de la rue Conti mesurant deux (2) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et ladite profondeur chacune ses dites allées convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur chacune des lignes de côté.

Nos 418-20 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre D sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesurant vingt six (26) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes de face à la rue Villeré, sur quatre-vingt-seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds huit (8) pouces dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur chacune des lignes de côté de ladite allée, laquelle dite allée est adjacente audit lot sur son côté vers la rue St-Louis.

Nos 1538-40 RUE ST LOUIS UN COTTAGE DOUBLE.

HUITIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St Louis et Conti, désigné par le No deux (2) sur un certificat d'arpentage, fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de Cour, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, ledit lot mesurant vingt-huit (28) pieds cinq (5) pouces de face à la rue St Louis sur cent cinq (105) pieds de profondeur entre lignes parallèles

No 1421 RUE DUMAINE UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

NEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine St Philippe Marais et Villeré désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot mesurant trente deux (32) pieds quatre (4) lignes de face à la rue Dumaine sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

TROIS LOTS VACANTS A L'ENCOIGNURE DES RUES CLOUET ET CLAIBORNE.

DIXIEMEMENT—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Feliciana, Robertson et l'avenue Claiborne désignés par les Nos vingt deux (22) vingt trois (23) et vingt-quatre (24) sur un devis ou certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ces dits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No vingt deux (22) mesurant trente et un (31) pieds deux (2) pouces et six (6) lignes de face à la rue Clouet, cent deux (102) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No vingt trois (23) et contigu au lot No vingt deux (22) et mesurant trente et un (31) pieds deux (2) pouces et six (6) lignes de face à la rue Clouet, cent deux (102) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur et façade sur l'avenue Claiborne, entre lignes parallèles, et le lot No vingt quatre (24) est contigu aux lots Nos vingt deux (22) et vingt trois (23) dans leurs fonds et mesurant trente (30) pieds de face à l'avenue Claiborne sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Nos 408-410 RUE N. VILLERE UNE BATISSE EN BOIS A DEUX ETAGES AVEC FOUR A PAINS, OCCUPEE COMME RESIDENCE ET BOULANGERIE. BIEN LOUEE.

ONZIÈMEMENT—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré Marais Conti et St Louis désigné par la lettre F sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le dit lot commençant à une distance de soixante cinq (65) pieds trois (3) pouces de l'encoignure des rues Villeré et Conti et mesurant soixante et onze (71) pieds quatre (4) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré sur une première profondeur de soixante quatre (64) pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, de deux allées extrêmes vingt trois (23) pieds neuf (9) pouces et une deuxième profondeur de trente deux (32) pieds à la ligne du fond sur laquelle elle mesure quarante sept (47) pieds neuf (9) pouces et quatre (4) lignes, et une profondeur de quatre vingt seize (96) pieds sur la ligne de côté opposée vers la rue St Louis.

Nos. 1523-25 RUE CONTI UN JOLI COTTAGE DOUBLE

DOUZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré Marais Conti et St Louis désigné par la lettre G, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel, ledit morceau ou portion de terre commençant à une distance de soixante quatre (64) pieds de l'encoignure des rues Villeré et Conti et s'étendant vers la rue Marais mesurant trente-deux (32) pieds de face à la rue Conti, sur quatre-neuf (49) pieds, deux (2) pouces de profoleur entre lignes parallèles.

No 1231 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

TREIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Nord Liberté et St Claude désigné par le No sept (7) sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le dit lot commençant à une distance de vingt huit (28) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de l'encoignure des rues Nord Liberté et Dumaine, et s'étendant vers la rue St Claude, mesurant dix huit (18) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Dumaine sur une première profondeur de quatre vingt sept (87) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Nord Liberté, de là élargissant de vingt huit (28) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne sur une ligne parallèle à la rue Dumaine, allant à la rue Nord Liberté, sur laquelle rue ledit lot a une autre profondeur et façade de neuf (9) pieds deux (2) pouces et mesurant quatre vingt seize (96) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus près de la rue St Claude, et a une largeur dans le fond de quarante six (46) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes.

2133 RUE CANAL, RESIDENCE BUVETTE ET SALON DE BARBE.

QUATORZIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal Galvez Iberville et Johnson, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesurant cinquante sept (57) pieds huit (8) pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Canal et Galvez. Cette propriété est vendue sujette à un bail à un loyer mensuel de $50.00 par mois, lequel bail expirant le 10 décembre 1903, et lequel est sujet à un renouvellement pour cinq ans du 10 décembre 1903, au même loyer à l'option du locataire, et auquel droit de renouvellement le locataire s'est déjà prévalu, à la connaissance du présent propriétaire de la propriété. Le tout d'après un bail écrit enregistré dans le livre du Bureau des Transfers de cette paroisse 184, folio 45.

Nos 112-14 RUE N. GALVEZ. UN COTTAGE DOUBLE.

QUINZIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal Galvez Iberville et Johnson, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de Cour, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de l'encoignure des rues Canal et Galvez et s'étendant vers la rue Iberville, mesurant trent (30) pieds de face à la rue Galvez sur cinquante sept (57) pieds, huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 146-48 RUE N. GALVEZ. UN COTTAGE DOUBLE.

SEIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat ledit lot ou portion de terre de terre est contigu au lot B ci-dessus décrit sur lui vers la rue Iberville mesurant trente (30) pieds de face à la rue Galvez, sur cinquante sept (57) pieds, huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

NOS 1811 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE.

DIXSEPTIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par le lettre A sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1902 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ou portion de terre, commençant à une distance de soixante treize (73) pieds onze (11) pouces et trois (3) lignes de l'encoignure des rues Derbigny et Dumaine et s'étendant vers la rue Roman mesurant dix huit (18) pieds trois (3) lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1813-15 RUE DUMAINE UN COTTAGE DOUBLE.

DIXHUITIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot est contigu au lot A, sur son côté vers la rue Roman, et mesurant trente (30) pieds trois (3) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds, dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

NOS 1823-25 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE AVEC DEUX ETAGES DANS LE FOND

DIXNEUVIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession Division D et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt quatorze (94) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de l'encoignure des rues Dumaine et Roman et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Dumaine sur cent (100) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1900-02 AVENUE DE L'ESPLANADE, UNE BATISSE DOUBLE EN BOIS A UN ETAGE.

VINGTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, les rues Prieur Johnson et Chemin du Bayou, désigné par le certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession Division D et d'après lequel ledit lot mesurant trente deux (32) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade, quatre vingt deux (82) pieds de profondeur et façade sur la rue Prieur sur cette ville (26) pieds sept (7) pouces et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé, et une première largeur dans le fond, commençant de cette Prieur sur une ligne parallèle à l'avenue de l'Esplanade de vingt (20) pieds onze